

Compte-rendu réunion publique 24 novembre 2017

La réunion a eu lieu à la salle polyvalente à partir de 19 heures. Environ 40 personnes sont venues. Elle a débuté par une présentation du projet du lotissement « la Mariée », faite par le bureau d'études Infralim.

Le lotissement aura 2 entrées : par la route de Daugère, et par la rue des Feuillardiers. On y circulera par deux boucles de circulations, bordées de chemins piétonniers en stabilisé (et non de trottoirs). Une traversée piétonne permettra d'aller d'un bout à l'autre du lotissement. La commune a choisi de garder au maximum l'aspect naturel du site : certains arbres et haies seront conservés, la mare sera mise en valeur, les places de parking seront non-goudronnées (en terre-pierre ou engazonné), des arbustes et massifs seront plantés le long des rues. La zone gardera son allure vallonnée, avec en contrebas une zone d'espace naturel le long du ruisseau Bacheret. Celle-ci sera gérée par le Conservatoire des Espaces Naturels en compensation d'une parcelle classée zone humide utilisée pour la construction du lotissement.

Il y aura comme l'exige la loi des bassins de collecte des eaux pluviales. Les eaux usées seront naturellement collectées vers le bas du lotissement puis remontées vers la station d'épuration du bourg grâce à un poste de refoulement.

Comme vous avez pu le lire dans l'Info Chamborêt 54, il y aura 3 tranches de commercialisation des parcelles ; la 1^{ère} concernera 15 lots dont un est attribué à l'ODHAC pour la construction de 4 logements locatifs.

On peut retenir que ce projet de lotissement possède son propre budget, que les coûts seront remboursés par la vente des lots, et qu'il sera finalisé (vente des 35 lots) dans 10 ou 15 ans.

Le maire a ensuite fait un point sur les taxes. Il a rappelé que le taux de la taxe d'habitation de Chamborêt est de 8,16 %, alors que la moyenne départementale est de 24,60 %. C'est donc une somme d'environ 68 500 € qui est perçue par la commune grâce à cette taxe. Il a ajouté que la taxe foncière rapporte environ 87 600 €, et la taxe foncière non-bâtie environ 20 500 €. L'attribution de compensation versée chaque année remplace l'ancienne taxe professionnelle ; elle se monte à 333 400 € pour Chamborêt. C'est pourquoi le projet de suppression de la taxe d'habitation n'est pas tellement inquiétant pour la commune.

En continuant sur les questions de finance, le maire a voulu revenir sur la baisse de la Dotation Forfaitaire de Fonctionnement versée par l'Etat, qui a baissé de 47 000 € en 3 ans (vous avez pu constater cela via le schéma dans l'Info Chamborêt 54). Il met en avant que cela pèse quand même sur le budget communal et qu'il faut en prendre compte (projets revus à la baisse ou différés).

Un rappel des travaux réalisés au cours de l'année a été fait : des caniveaux à Morcheval, l'entrée de l'école accessible aux PMR, l'enfouissement des réseaux à Taillac qui est bien avancé, l'aménagement du rez-de-chaussée de l'ancienne école des filles (ancienne Agence Postale) en logement qui vient de débiter (le maire précise que les coûts des travaux seront remboursés par la location du logement).

Quant aux projets 2018, ils dépendront des subventions accordées (déjà demandées auprès du Département de la Région ou autre). Il s'agit de :

- l'aménagement de la traversée du bourg (le haut de la rue du 8 mai 1945) ; une étude avait été réalisée, le projet revu à la baisse (chaussée, trottoirs, caniveaux, places de parking,

massifs).

- la rénovation de l'ancien « café Barnique », pour faire une petite salle de réunion et un vestiaire adapté pour les agents municipaux (l'actuel vestiaire a été créé pour accueillir 2 personnes ; ils sont maintenant 4).
- la rénovation des jeux pour enfants au bord de l'étang.
- des travaux sur les menuiseries et la cours de l'école.

Une question sur le devenir de la boulangerie a conduit le maire à expliquer que le bâtiment a bien été acheté par ELAN (en octobre) et que maintenant la Communauté de Communes en partenariat avec la Chambre des Métiers cherche un porteur de projet (pour une boulangerie ou un multi-services).

Suite à une demande d'un riverain d'un terrain non entretenu, le maire a détaillé les démarches à suivre. Si votre voisin n'entretient pas son jardin, vous devez d'abord lui demander en personne de veiller à son devoir d'entretien. S'il reste sourd à votre demande vous pouvez réitérer celle-ci par courrier, en envoyant également une copie à la mairie, qui pourra ainsi vous appuyer. Certains avaient quelques remarques sur l'entretien des bords de routes ou des panneaux mal placés.

La sécurité aux abords de la RN147 a été abordée en particulier l'accès au parc et stade pour les gens de passage. Le maire précise que la commune ne peut pas aménager une route nationale, et que monter un dossier pour des travaux est très compliqué et long.

Enfin une remarque sur les chemins a amené quelques questionnements. Ce qui est certain c'est que la communauté de commune ELAN entretient les chemins de randonnée répertoriés et que les autres chemins publics sont entretenus par la commune. En ce qui concerne les chemins d'exploitation ou privés, ils sont à la charge des utilisateurs (agriculteurs) ou des propriétaires et ne sont pas affectés à la circulation publique.

Les discussions ont continué autour d'un apéritif organisé par la Mairie.